



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de la performance économique  
et environnementale des entreprises**

Paris, le **20 JAN. 2021**

Dossier suivi par : Carole Bastianelli  
Chargée de mission Ressources génétiques forestières  
Adjointe à la cheffe du bureau de la gestion durable de la  
forêt et du bois  
SDFCB/SDFE/DGPE  
Réf. :  
Tél. : 01 49 55 51 26  
Mèl. : [carole.bastianelli@agriculture.gouv.fr](mailto:carole.bastianelli@agriculture.gouv.fr)

Le sous-directeur des filières forêt-bois, cheval et  
bioéconomie

à

**Mesdames et messieurs les directeurs  
régionaux de l'agriculture, de l'alimentation  
et de la forêt**

**Objet : dérogation pour l'utilisation de matériels forestiers de reproduction (MFR) d'érable sycomore de provenance allemande en raison de la pénurie de matériels de provenances françaises dans les chantiers de plantation subventionnés pour la campagne 2020-2021.**

**Annexe – Carte des provenances allemandes d'érable sycomore**

Dans le cadre du plan de relance annoncé par le gouvernement, la mesure forestière « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer » prévoit de soutenir fortement les investissements forestiers pour la reconstitution, le renouvellement, l'amélioration et la régénération des forêts françaises face au changement climatique. Cette mesure a vocation à entraîner un élan dynamique des activités de plantations forestières et se traduit d'ores et déjà par une demande additionnelle d'approvisionnement en plants forestiers, et ce pour des essences diversifiées afin de garantir une meilleure résilience des peuplements futurs face au changement climatique.

Pour répondre aux enjeux d'adaptation des ressources boisées aux contextes climatiques et pédoclimatiques locaux et aux enjeux sanitaires, les conseils d'utilisation des matériels forestiers de reproduction (MFR), préparés par INRAE et publiés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation sur son site internet, recommandent le recours à des ressources génétiques adaptées aux sites, tenant compte des conditions actuelles et futures, lors des projets de boisements et reboisements. Les arrêtés régionaux relatifs aux MFR reposant sur ces conseils d'utilisation fixent la liste des MFR éligibles régionalement aux subventions de l'État pour des projets de boisement et de reboisement.

En cas de pénurie nationale, il est prévu que des dérogations puissent être accordées, au cas par cas, pour l'utilisation de MFR de substitution, provenant de matériels de base non listés dans les arrêtés MFR régionaux.

L'offre actuelle sur le marché national en plants d'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) issus de provenances françaises conseillées dans certaines régions et éligibles aux aides de l'Etat ne permet pas de répondre à la demande sur cette essence.

L'utilisation des provenances allemandes suivantes en substitution aux provenances en situation de pénurie peut ainsi être autorisée pour la campagne 2020-2021 :

- Pour la région alpine française, en substitution à la provenance APS500 : AL 801 10/11 ;

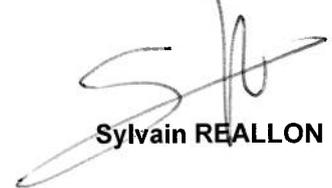
- Pour les régions continentale et atlantique françaises (en substitution aux provenances APS101, APS200 et APS400) :
  - o Les provenances AL 801 03/04, 801 06/07, 801 08/09 en premier choix ;
  - o Les provenances AL 801 02 ou AL 801 01 en dernier ressort du fait de leur localisation en limite (i) de l'aire naturelle cartographiée au nord de l'Allemagne (espèce cependant présente) (ii) de la zone modélisée comme en adéquation pour l'espèce, au moins pour une partie de la région de provenance.
  - o La provenance AL 801 05 est déconseillée.

La cartes des provenances allemandes d'érable sycomore est donnée en annexe.

Le préfet de région peut ainsi accorder des dérogations pour ces matériels, à titre exceptionnel et dans le cadre de la campagne de plantation 2020-2021, pour répondre à la situation de pénurie de plants. L'utilisation de ressources conseillées dans l'arrêté régional MFR reste prioritaire lorsque ces ressources sont disponibles.

Je vous remercie de me faire connaître toutes difficultés liées à l'application de ces dispositions.

**Le sous-directeur des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie**



**Sylvain REALLON**

## Annexe – Carte des provenances allemandes d'érable sycomore

